



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 Décembre 2022**

**CO 592 DE**

Étaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, GAILLARD Jean François, CETRE Jean François, FORET Clément, LAUBIER Bernard, (Vices-Présidents), RENAUD Jean Marie, BRIOT GAIDOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, MARTI François, DECOTE Yves, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, JACQUOT-BOISSON Marylène, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, GAVAT William, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, LEGLISE Pascal, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, GROS Roger, PERRIN François, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle (arrivée à 20h25), BERTHOD BLANC Aurélien, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, RIGOULET Serge, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .67

Votants : ..79

Pouvoirs transmis à des Titulaires : CETRE Michel à FORET Clément, LAMBERT Véronique à MORBOIS Christelle, LECOQ Yves à BRIOT GAIDOZ Cécile, BOUDRY Jeanne à BUGADA Catherine, PINGAT Martine à MARTI François, BRENIAUX Denis à GAILLARD Jean François, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, BRUNEL Bernard à CETRE Jean François, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, PROST-JACQUOT Claire à SEIGLE FERRAND Antoine, BOUILLET Françoise à GENIN Marcelle, BOHEME Catherine à MARTINS Serge,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : BERTHELIER Roland à JACQUOT-BOISSON Marylène,

Étaient Excusés : BAUD Jean Baptiste, VIONNET André, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laëtitia, SUSSOT Florence,

Étaient absents : REGALDI Sylvie, VIENNET Rémy, PETIGNY Loïc, HENARD Stéphane, CHAUVIN Roger, PETITGUYOT Jean Pierre, BUYS Nelly, CATHENOD Catherine, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël, WESTERVELD Dinand,

Secrétaire de séance : Serge MAIRE

Convocation faite le : 14 Décembre 2022

**Objet : Demande de DETR ; ALSH de Vadans**

L'ALSH de Vadans est situé dans une partie des locaux de la mairie école de Vadans. Les locaux sont défraîchis et n'ont pas fait l'objet de travaux conséquents depuis de nombreuses années. Ils ne permettent pas d'accueillir les enfants dans des conditions optimum. En effet, une partie des locaux est très difficile à chauffer en hiver. De plus, il n'existe pas d'espace de restauration sur place et les enfants doivent se rendre à la salle des fêtes du village pour le déjeuner. Enfin ces locaux ne permettent pas d'accueillir des personnes en situation de handicap.

Fin 2020, La mairie de Vadans rénove sa mairie école et libère une partie des locaux qui étaient occupés par un logement. Plusieurs mois après le démarrage de ses travaux, elle propose à la CCAPS de rénover les locaux de l'ALSH. Les locaux de l'ALSH actuel seraient entièrement redistribués et réhabilités. Un espace restauration serait créé sur place et les locaux seraient accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ils permettraient d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions et de rendre des conditions de travail plus agréables au personnel.

La superficie des locaux serait d'environ 193 m<sup>2</sup> (hors espace extérieur mutualisé avec l'école).

La Commune de Vadans avait recruté le cabinet de Maitrise d'œuvre SAFIMO de Villette les Arbois et passé son propre marché de travaux. Tous les travaux ont été attribués à différentes entreprises. Pour assurer une cohérence du projet étant donné que le nouvel ALSH se situerait dans le même bâtiment que la mairie école, la CCAPS a confié une étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ALSH à SAFIMO et a aussi accepté sa proposition de maitrise d'œuvre. Il faut noter une forte Imbrication des travaux avec ceux de la mairie école pour les lots terrassement, gros œuvre électricité et chauffage.



**Objet : Demande de DETR ; ALSH de Vadans**

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- 1/ Valide le projet de réhabilitation de l'ALSH de Vadans
- 2/ Annule et Remplace la délibération n° CO 382 DE REC du Conseil Communautaire du 22 Décembre 2021 ;
- 3/ Sollicite l'Etat (DETR) la CAF, la Région (Contrat de Territoires en Actions) et le Département pour une aide financière ;
- 4/ Valide le Plan de financement ci-dessous ;
- 5/ S'Engage à prendre en charge sur l'autofinancement de la CCAPS la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées ;
- 6/ Autorise M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

**Plan de financement ALSH Vadans**

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Travaux ALSH Vadans	392 000 €	DETR 30%	147 000,00 €
Maitrise d'œuvre	26 457 €	CAF 26.23%	128 542,00 €
Etudes et contrôleur technique	8 340 €	Région 13.77%	116 458,00 €
Mobilier (cuisine et meubles)	53 120 €	Autofinancement CCAPS 20%	98 000,00 €
Informatique, réseaux et divers	10 083 €		
Total	490 000 €	Total	490 000,00 €

Poligny, les an, mois et jour que dessus  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

